

Image not found or type unknown



## Qui paie les frais de santé d'un enfant majeur étudiant ?

Par **petitelilou**, le **14/06/2016** à **22:06**

bonsoirnj ai une fille de 19 ans , étudiante. Je lui verse de l'argent tous les mois , entre 100 et 200 euros selon mes possibilités pour compléter sa bourse étudiante. Son père lui verse 150 euros. Elle a eu des soins dentaires mal remboursés .... qui paie la facture ? Je suis d'accord pour en payer la moitié mais son père refuse de payer l'autre moitié au prétexte qu'il verse déjà de l'argent à sa fille tous les mois . Peut - il refuser ??? ne devons nous pas subvenir aux besoins de notre fille (nous sommes divorcés depuis 2010) rnMerci de votre aide ....

Par **cocotte1003**, le **15/06/2016** à **07:31**

Bonjour, le père doit payer ce qu'il est indiqué dans le dernier jugement, ni plus ni moins, il est en droit de refuser toutes sommes supplémentaires. Si votre fille veut plus, il faut qu'elle saisisse le jaf, cordialement